

Corti, luni, u 24 di settembre di u 2018

NOTA DI STAMPA

**Le Comité de bassin de Corse
adopte le programme d'intervention 2019-2024
de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique**

Lundi 24 septembre 2018 à 12h30
Maison des services publics de Corti

Le Comité de bassin de Corse, conca di Corsica, réuni ce jour à Corti sous la présidence de Saveriu Luciani, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, a adopté le plan de bassin d'adaptation au changement climatique et le programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, fortement orienté sur l'adaptation des territoires au manque d'eau.

- **Le 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau 2019-2024**

Ce vote positif du programme d'intervention est le résultat de plusieurs mois de concertation avec les usagers de l'eau mais aussi de mobilisation collective afin de conserver des capacités de financement à la hauteur des enjeux de l'eau, dans un contexte où les redevances des agences de l'eau sont revues à la baisse en application des dispositions de la loi de finances 2018.

- **Baisse de la pression fiscale**

Les redevances collectées par l'agence de l'eau sont en légère baisse par rapport au programme précédent pour répondre à l'objectif national de réduction des prélèvements obligatoires. Plafonnées annuellement par l'État, elles sont payées par chaque usager en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel. Dans son 11^{ème} programme, l'agence de l'eau en fait un outil incitatif pour faire évoluer les comportements vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, économiser l'eau, ce sera aussi payer moins de redevances.

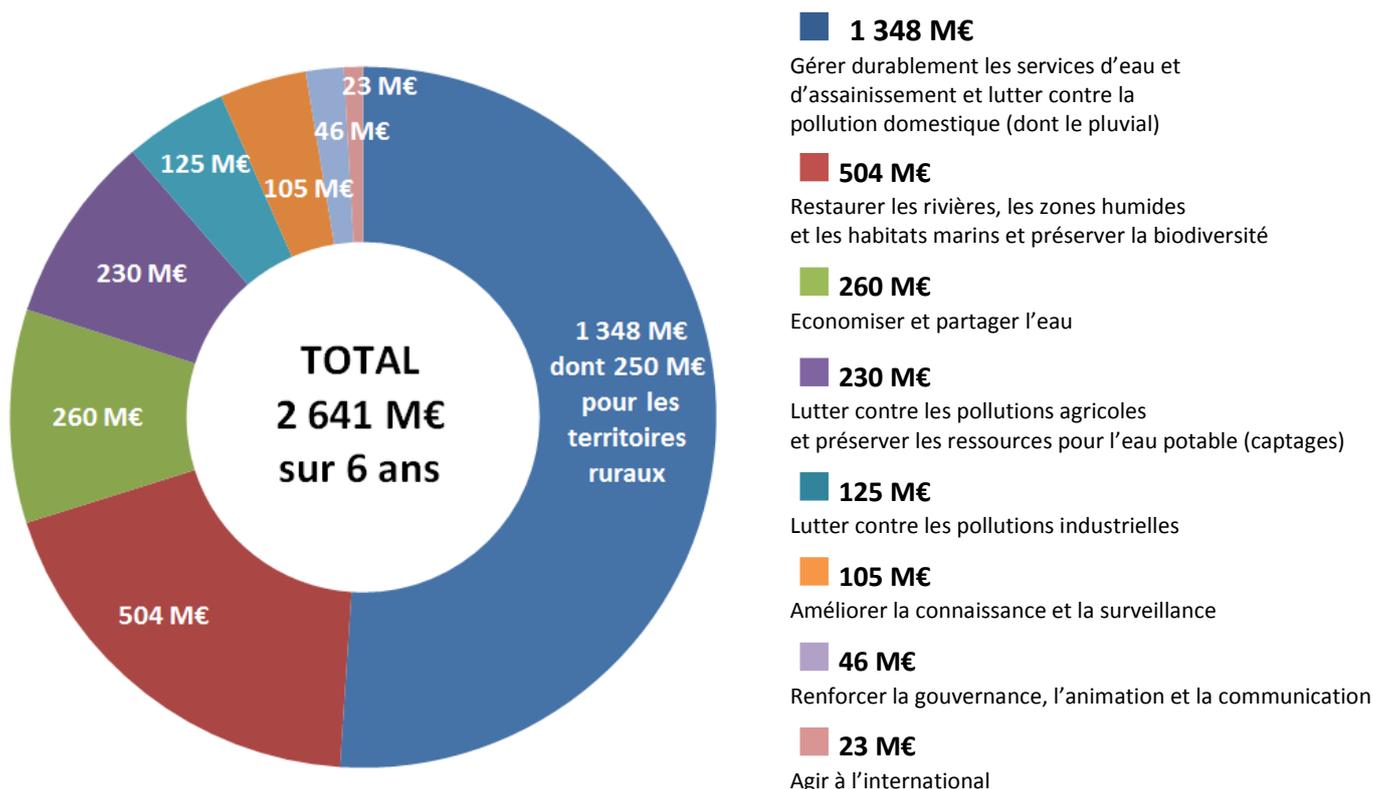
- **75 millions d'€ pour financer des projets pour l'eau en Corse**

Au regard de ces contraintes de réduction budgétaire, le nouveau programme est construit au sein d'une logique de **priorisation des actions** : l'**adaptation au changement climatique** qui bénéficiera de **40 % du montant total d'aides**, la reconquête de la **biodiversité aquatique et marine**, la lutte contre les **pollutions**

toxiques et la **solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés** nombreux en Corse (avec 250 M€ d'aides prévues en faveur de ces territoires). Conformément au constat dressé dans le cadre des Assises de l'eau, il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à **relancer leurs investissements** en matière d'eau potable et d'assainissement.

Au total, pour les 6 prochaines années, l'agence de l'eau va investir plus de **2,6 milliards d'euros**, dont **75 M€ pour la Corse**, pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques.

- Répartition des aides financières 2019-2024 de l'agence de l'eau en millions d'euros



En Corse, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique guidera les actions et les financements du 11^{ème} programme vers les secteurs déficitaires en eau pour lesquels il faut agir vite et fort.

- **Un plan de bassin pour s'adapter au changement climatique de façon ciblée**

Adopté ce 24 septembre par le Comité de bassin de Corse, Conca di Corsica, ce plan de bassin d'adaptation au changement climatique a été lancé en 2017 afin de définir une stratégie pour réduire la vulnérabilité des territoires, en ciblant les zones prioritaires.

C'est un **document stratégique majeur**. Il vise à apporter les réponses pour l'eau face au changement climatique en Corse. Il a vocation à constituer une référence dans ce domaine pour les différents documents de planification ou d'aménagement, en particulier le SDAGE et le PADDUC, mais également les documents d'urbanisme.

Sous la direction de Saveriu LUCIANI, vice-président du comité de bassin, Président de l'office d'équipement hydraulique de Corse, un comité technique, constitué de membres du comité de bassin, de l'agence de l'eau, des services de l'Etat ainsi que de la Collectivité de Corse, a élaboré le plan en trois phases :

- la réalisation d'**un bilan des connaissances scientifiques** sur l'évolution du climat,
- la production de **cartes de vulnérabilité** du bassin afin d'identifier précisément les territoires qui nécessitent le plus grand nombre d'actions d'adaptation pour les enjeux suivants : la **disponibilité en eau** superficielle et souterraine, **l'assèchement des sols**, la **fragilisation de la biodiversité** aquatique, humide et littorale, le risque d'**eutrophisation** des rivières (lié aux rejets d'eaux usées et accru avec le réchauffement de l'eau et la baisse des débits) et les **risques d'inondation**,
- **une stratégie et des mesures concrètes d'adaptation** déclinées pour chaque territoire vulnérable.

Les **cartes** révèlent que les territoires Balagna - Agriate, Capicorsu - Nebbiu, Bastia - Bivincu et Sudu Este sont les régions les plus vulnérables de l'île qui nécessitent des actions prioritaires. Viennent ensuite Tavignanu - Fium'Orbu, Prunelli - Gravona et Punente.

Sur ces secteurs, le plan recommande d'agir en majorité sur le **partage et les économies d'eau**, la prévention de **l'assèchement des sols**, ainsi que sur la **biodiversité**. Mais il faut aussi y renforcer l'effort d'épuration des eaux usées pour améliorer la qualité d'eau et lutter contre l'eutrophisation des rivières.

Pour les territoires moins impactés tels que Fium'Altu - Bravona, Rizzanese - Ortolu, Baracci, Golu, Taravu et Levante, la mobilisation reste toutefois essentielle car ils présentent une vulnérabilité forte **pour au moins un enjeu**.

Plus globalement, en Corse, les **actions prioritaires** à mettre en place concernent :

- la **gestion quantitative** de l'eau (45% des actions) : améliorer la performance des réseaux de distribution en eau potable, substituer des prélèvements durant l'été et préserver les ressources disponibles, grâce à des pratiques plus économes en eau, la réutilisation des eaux usées traitées ...
- la **biodiversité** (25%) : préserver ou restaurer les milieux aquatiques humides et littoraux pour permettre aux espèces de trouver des refuges, de la nourriture et de se reproduire.

Le Comité de bassin de Corse, Conca di Corsica est une assemblée de 45 membres nommés pour 6 ans, formée de 18 élus des collectivités dont 9 de la Collectivité de Corse, de 18 usagers de l'eau et personnes compétentes et de 9 représentants des services de l'Etat, ainsi que des milieux socioprofessionnels et personnes qualifiées. Le Président du Conseil exécutif de Corse est de droit président du Comité de bassin.

Le Comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques. C'est pourquoi il est souvent qualifié de «Parlement de l'eau». Il donne un avis conforme sur les taux des redevances perçues par l'agence de l'eau et reversées en subventions pour soutenir la politique de l'eau, ainsi que sur le programme de l'agence adopté par son conseil d'administration.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique.

Contacts presse :

Collectivité de Corse, Direction de la Communication : Jessica Monti – 04 20 03 96 92 - jessica.monti@ct-corse.fr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr